



KPMG Entreprises
Auvergne
Parc Technologique La Pardieu
6 rue Valentin Haüy
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1
France

Téléphone : +33 (0)4 73 44 70 20
Télécopie : +33 (0)4 73 44 70 19
Site internet : www.kpmg.fr

**Agence Régionale de Développement
Economique d'Auvergne**

**Rapport général du
commissaire aux comptes**

Exercice clos le 31 décembre 2007
Agence Régionale de Développement Economique d'Auvergne
Centre Delille - Place Delille - 63000 CLERMONT-FERRAND

Ce rapport contient 7 pages

Référence : IC/GV



KPMG Entreprises
Auvergne
Parc Technologique La Pardieu
6 rue Valentin Haüy
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1
France

Téléphone : +33 (0)4 73 44 70 20
Télécopie : +33 (0)4 73 44 70 19
Site internet : www.kpmg.fr

Agence Régionale de Développement Economique d'Auvergne

Siège social : Centre Delille - Place Delille - 63000 CLERMONT-FERRAND

Rapport général du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Agence Régionale de Développement Economique d'Auvergne, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

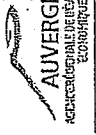
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Clermont-Ferrand, le 30 mai 2008

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Isabelle Cognet
Associée



AUVERGNE
AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE

EMPLOIS			Année N-1 31/12/2005	Année N 31/12/2007	Année N-1 31/12/2006
Immobilisations	Valeur aduit	Amortissement	54 987 €	57 924 €	607 054 €
	Matériel / Mobilier	184 953 €	21 114 €	0 €	0 €
	Marque	2 531 €	0 €	0 €	0 €
	Agencements	24 109 €	5 766 €		
	Dépôts & cautionnements	31 044 €	31 044 €		
Titres de participations		211 603 €	57 924 €		
		Montant brut	Provision pour dépréciation	Valeur nette	
AIRSET Titres (150 x 500 €)		75 000 €	75 000 €	0 €	
AIRSET Portages (50 x 500 €)		25 000 €	25 000 €	0 €	
B2C2 Titres (2500 x 1 €)		2 500 €	0 €	2 500 €	
		102 500 €	100 000 €	2 500 €	
Adhérents, cotisations à recevoir					
		Montant brut	Provision pour dépréciation	Valeur nette	
Adhérents 2004		762 €	762 €	0 €	
Adhérents 2005		762 €	762 €	0 €	
Adhérents 2006		900 €	900 €	0 €	
Adhérents 2007		26 100 €	900 €	25 200 €	
		28 524 €	3 324 €	25 200 €	
Autres valeurs d'actif					
Charges constatées d'avance		55 419 €		185 668 €	
Personnel		5 820 €			
Produits à recevoir :		266 771 €			
ARDTA		38 679 €			
AIRSET		18 700 €			
Entreprises VIE		36 307 €			
Pôle agroalimentaire		41 317 €			
Pôle biotechnologies		8 086 €			
Pôle TIC		1 500 €			
Pôle Eco industries bois		1 080 €			
Contrats de territoires		121 102 €			
Valeurs mobilières de placement			2 242 €	82 091 €	
Disponibilités (Lyonnais de Banque)		59 541 €		153 033 €	
Déficit		179 316 €		406 752 €	
TOTAL EMPLOIS		654 734 €		991 530 €	
RESSOURCES					
Report à nouveau					200 303 €
Provisions pour risques et charges					0 €
Autres valeurs de passif					419 393 €
Fournisseurs			283 417 €		353 946 €
Factures à payer			182 157 €		
Factures à recevoir			101 260 €		
Personnel rémunérations dues			0 €		0 €
Organismes sociaux			84 940 €		84 940 €
Etat / Charges à payer			5 094 €		5 094 €
Axe Biomed fonds dévolus			45 942 €		45 942 €
Produits reçus d'avance				18 844 €	30 530 €
Disponibilités (Crédit Agricole)				16 196 €	0 €
TOTAL RESSOURCES					654 735 €
Excédent					0 €
TOTAL RESSOURCES					991 530 €

Certifié sincère et régulier.
Le Commissaire aux Comptes

CHARGES	31/12/2007	31/12/2006	PRODUITS	31/12/2007	31/12/2006
Achats	34 608 €	30 387 €	Cotisations des adhérents	122 400 €	121 500 €
Services extérieurs	117 723 €	124 996 €	Subvention Conseil régional d'Auvergne	1 385 000 €	1 200 000 €
Locaux Delille (part ARDE)	40 323 €	42 467 €	Participations entreprises et partenaires	472 425 €	183 428 €
Autres services extérieurs	1 113 217 €	1 090 037 €	Produits accessoires	1 954 €	4 852 €
Actions en cours d'engagement	0 €	0 €	Produits financiers	151 €	5 216 €
Impôts et taxes	59 909 €	55 017 €	Actions en cours d'engagement	0 €	56 120 €
Charges de personnel	734 605 €	619 640 €	AIRSET charges de personnel	37 732 €	0 €
Charges de personnel partagé ARDE/ARDTA	101 320 €	149 691 €	Participation ARDTA 2007 (locaux, charges de personnel partagé et frais de fonctionnement)	163 912 €	206 915 €
Frais fonctionnement et locaux relatifs à l'ARDTA	62 592 €	57 224 €			
Charges financières	1 873 €	1 471 €	Participation ARDTA 2006 (solde frais 2006)	1 513 €	0 €
Dotations aux amortissements	16 819 €	16 308 €	Redevance "Oasis"	5 000 €	5 000 €
TOTAL DES CHARGES D'ACTIVITÉ	2 282 989 €	2 187 238 €	TOTAL DES PRODUITS D'ACTIVITÉ	2 190 087 €	1 783 030 €
Dotations aux provisions	900 €	11 635 €	Reprise sur provisions	9 973 €	10 208 €
Dotations aux provisions exceptionnelles	100 000 €	0 €	Produits exceptionnels	4 747 €	3 199 €
Charges exceptionnelles	235 €	4 315 €			
TOTAL DES AUTRES CHARGES	101 135 €	15 950 €	TOTAL DES AUTRES PRODUITS	14 720 €	13 407 €
TOTAL DES CHARGES	2 384 124 €	2 203 188 €			
Excédent	0 €	0 €	Déficit	179 318 €	406 752 €
TOTAUX	2 384 124 €	2 203 188 €	TOTAUX	2 384 124 €	2 203 188 €

AGENCE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE D'Auvergne

Centre Deille

Place Deille

63058 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS

1/ FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Il convient de souligner les points suivants :

* Subventions du Conseil Régional d'Auvergne :

La subvention du Conseil Régional d'Auvergne s'est élevée pour 2007 à 1 350 000 €.

Une subvention complémentaire de 35 000 € a été attribuée en Juin 2007 pour le financement de trois opérations spécifiques (Natexpo, Eurobio et Food Ingredients Europe).

* Relations avec l'ARDTA :

Comme en 2006, cette nouvelle structure occupe une partie des locaux de l'ARDE et s'appuie pour certaines tâches (services généraux) sur le personnel de l'ARDE. De ce fait, des conventions ont été établies entre les deux agences visant à assurer un partage des charges locatives et d'entretien ainsi que les frais du personnel concerné, selon une base laissée pour 2007 à 40 % ARDTA et 60 % ARDE.

A ce titre, pour l'exercice écoulé, l'ARDE a pris en charge un montant global de 163 912 € refacturé ainsi à l'ARDTA :

▪ Personnel partagé	101 320 €
▪ Locaux partagés	27 855 €
▪ Frais généraux divers	34 737 €

Certifié sincère et régulier.
Le Commissaire aux Comptes :

* Relations avec la SAS AIRSET :

1/ Titres de participations :

L'ARDE détient 200 titres à 500 € de valeur nominale, soit 100 000 € (dont 50 titres de portage pour un acquéreur éventuel).

Compte tenu des résultats de cette société pour son premier exercice (Juillet 2006 à Décembre 2007) et des perspectives annoncées pour l'année 2008, dans un premier temps, nous avons enregistré une provision pour dépréciation de 72 000 € représentant la quote-part de perte en capital d'AIRSET.

Depuis le début de l'année 2008, la poursuite de l'activité d'AIRSET étant très incertaine, par prudence, nous avons constitué une provision complémentaire de 28 000 €, ce qui porte la provision à 100 000 € soit la totalité de la participation de l'ARDE au capital d'AIRSET.

2/ Convention de mise à disposition de personnel :

A ce titre, l'ARDE a refacturé à cette société une somme de 37 732 €.

2/ PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

GENERALITÉS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- * continuité de l'exploitation
- * permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- * indépendance des exercices
- * comptabilité en coût historique

CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

Conformément aux règles comptables, les comptes de l'exercice ont été arrêtés sans changement de méthode par rapport à l'exercice précédent.

3/ NOTES SUR LE BILAN

ACTIF IMMOBILISÉ

* Modes et méthodes d'évaluation :

Les immobilisations sont évaluées au coût d'achat. Il est précisé que les investissements 2007 se sont élevés à environ 15 K€ intéressant principalement l'outil informatique (13 K€) et des aménagements de locaux (2 K€).

* Amortissements :

Aucune modification n'a été apportée dans le rythme des amortissements qui restent les suivants :

- Immobilisations corporelles
 - matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans
 - aménagement des locaux 5 ans

* Immobilisations financières :

Voir remarques concernant les titres AIRSET ci-dessus dans « Faits Majeurs ».

Certifié sincère et régulier.

AGENCE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'AUVERGNE

Centre Delille

Place Delille

63058 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

CRÉANCES

Toutes les créances sont à échéance à moins d'un an.

Il convient de souligner qu'une provision pour dépréciation de 3 K€ a été constituée pour un adhérent non à jour de ses cotisations depuis 2004.

CAPITAUX PROPRES

Le poste de report à nouveau est constitué des résultats constatés au cours des exercices antérieurs.

DETTES

Toutes les dettes sont à échéance à moins d'un an.

4/ NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le principe d'indépendance des exercices a conduit à constater au 31 décembre 2007 :

- * des produits à recevoir pour 267 K€,
- * des produits constatés d'avance pour 19 K€,
- * des factures non parvenues pour 101 K€,
- * des charges constatées d'avance pour 55 K€.

Certifié sincère et régulier.
Le Comptable des Comptes

AGENCE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'Auvergne
Centre Deille
Place Deille
63058 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

5/ ENGAGEMENTS DONNÉS OU REÇUS

L'Agence Régionale de Développement d'Auvergne ne bénéficie d'aucun engagement particulier et elle n'en a donné aucun.

Eu égard aux caractéristiques de l'effectif (âge moyen et ancienneté), la provision pour retraite n'a pas été calculée.

6/ EFFECTIF

Au 31 décembre 2007, l'association comptait 15 salariés dont 3 à temps partiel.

7/ AUTRES INFORMATIONS

L'organisation mise en place à la suite de la mise en place de l'Accord de Réduction du Temps de Travail a permis de solder les temps de récupérations au 31 décembre 2007. Nous rappelons que cette situation est identique à celle constatée au 31 décembre 2006.

Conformément à la loi du 4 mai 2004, les salariés disposent d'un Droit Individuel à Formation (DIF) de 20 heures annuelles. A ce titre, les droits non exercés sur l'année 2007 s'élève à 501 heures.

Certifié sincère et régulier.
Le Commissaire aux Comptes